**Ligue de Ball Trap Région Sud**

**Emetteur : Antoine Santoni**

**Date :** 26/02/2021

**Objet :** Compte-rendu en **Visio-conférence** de l’assemblée générale du 20/02/2021

**Quorum :**

Résultats de l'élection du comité régional ball-trap PACA Mandature 2021/2022 :

En raison de la crise sanitaire, l'assemblée générale élective s'est donc déroulée par voie dématérialisée conformément à l'ordonnance de 2020 321 du 15 mars 2020, du 17 février 2021 huit heures au 18 février 2021 18 heures.

Une seule liste était soumise au vote, celle menée par Éric Martel et composée comme suit :

. Collège A Éric Martel tête de liste des membres, pas de collège B pour le Quorum.

Le vote des membres, 33 %, était nécessaire. La participation a été de 18 clubs sur 33 représentants ; 58 voix sur 94 soit 61,70 %, le quorum ayant été atteint la liste menée par Éric Martel est élue au collège À.

La réunion peut avoir lieu car le Quorum est atteint.

**Pour Mémoire :**

Membres du comité élus à l’élection de cette semaine le 17 & 18fevrier : 20.

**Présents à la visio-conférence** :15, absents : 5.

**Ouverture de la visio-conférence** à 10h00 **fin de la réunion** à 11h50.

**Le mot du président**

Eric Martel remercie les membres sortants et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

**Absents à la convocation :**

Le président décline une liste des clubs présents & absents « excusés & non excusés »

Vous constaterez que certains absents sont des abonnés au fait ce qui est regrettable.

**Minute de silence :**

Une minute de silence est requise pour nos défunts

**Remerciements :**

Eric Martel remercie : le comité régional, les présidents de club, les arbitres et l’ensemble des participants au fonctionnement de notre ligue tout au long de cette année particulière dû au COVID.

**Approbation des comptes de l’AG 2020 :** (que chacun a reçu par mail).

Eric Martel présente les comptes de la ligue qui sont aussitôt approuvés :

Contre : 0, Abstention : 0, pour l’Unanimité.

**Rapport financier :**

Présentation du rapport financier par le président qui est immédiatement approuvé à l’unanimité. Contre : 0, Abstention :0, Pour l’unanimité

**Rapport moral et d’activités**

 -Résultats sportifs pas de résultats cette année dû au COVID.

-Site internet : Le site internet géré par Michel Enjolras apporte toute satisfaction à l’ensemble du comité et aux utilisateurs du site avec un coup d’entretien très faible (environ) 180€/an. A ce jour **117206 Visiteurs**.

 -Licences journalières et Suivi FINADIA :

Les conditions, pour l’établissement d’une autorisation de tir (licence journalière) n’ont pas changé, mais, il faut savoir que les deux vont de paires.

Il est très important pour tous les clubs que la démarche suivante soit faite dans le bon ordre.

Avant de remplir l’autorisation de pratique du tir (licence journalière) vous devez consulter le site FINADIA afin de savoir si votre candidat est positif ou négatif, le site vous le précisera.

Vous n’avez aucun droit d’établir une licence dite journalière sans cette démarche.

Vous prenez des risques et vous en faites prendre à votre club en cas de contrôle ou même d’accident.

Des contrôles aléatoires de la FFBT ont laissé apparaitre ces négligences.

Donc soyez très vigilants. Pour une consultation sur FINADIA il faut moins de 3 minutes, bien entendu il faut un PC ou un téléphone portable, aujourd’hui nous pensons que chaque club doit avoir un téléphone portable à disposition.

-Licence Handisport :

La demande d’une licence Handisport est liée au passage devant la commissionspéciale. Vous devez en faire la demande.

**Election du CA :**

Pas de question particulière à ce sujet.

**Arbitrage :**

Comme l’an dernier, Madame & Monsieur Beltramo mettent en évidence le manque de participants et donc la difficulté à mettre en place les stages.

**Ecole de tir :**

Notre ami Thierry Berthet, avec toute sa compétence, est toujours le référent régional pour cette activité*.* Pour tout renseignement vous pouvez prendre contact avec lui ou un membre de la commission.

**Site PACA**

Le site *fonctionne* à merveille grâce à Michel Enjolras qui donne beaucoup de sa personne. A ce jour **117206 visiteurs.**

**Résultats sportifs :**

La gratification de 150€ attribuée en 2020 est reconduite pour l’année 2021.

Elle concerne : Les clubs France

 Les podiums nationaux et internationaux.

Si les conditions sanitaires nous permettent la reprise des compétitions.

**Calendrier des manifestations PACA :**

Vous trouverez en PJ le calendrier des compétitions 2021 qui pourraient débuter en Avril 2021.

**Questions diverses :**

-Compétions régionales :

Ces dernières auront lieu si les conditions sanitaires et si le ministère des sports l’autorise.

A ce sujet Jean-Paul Pélissier prend la parole pour expliquer que si certains d’entre nous, pensent que la fédération ne s’implique pas assez, ils se trompent.

En effet, il n’est pas une semaine ou la Fédé n’est pas en rapport avec le ministère de tutelle.

Ce n’est pas la Fédération qui décide mais le ministère des sports, ce que la majorité d’entre nous comprend très bien mais, pour certains « Y’a qu’à, faut qu’on » il était nécessaire que Jean Paul reprécise le rôle de chacun « Fédé et ministère ».

**Stand aux Hélices :**

La fédération a toujours l’intention de mettre en place dans chaque région une installation de tir aux hélices.

Le stand de Pierrefeu déjà intéressé l’an dernier à fait les demandes devis.

Les équipements sont fabriqués en Espagne et en Italie, pour deux types d’installation, l’une manuelle l’autre automatique avec des prix élevés d’après notre ami Jean Marie Julien.

Affaire à suivre.

**Dotations Fédérale cartouche**s « Jeunes tireurs »

Sauveur Neri du Btc Airbus/Lançon pose la question de savoir si les dotations cartouches jeunes tireurs est reconduite malgré les conditions sanitaires,

Patrick Russo & le président répondent positivement à ce sujet.

**Dotation de cartouches** Cadets & Juniors aux compétitions de la ligue.

Les dotations sont reconduites pour l’année 2021 :

1° 2° 3° et ex-aequo,

 150 cartouches,

 100 cartouches

 50 cartouches.

Le prix de la boite de cartouche dans la mesure du possible est fixé à 5€.

**Clôture de L’AG** à 11h30.